Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260605-2606SENATORIAL-DE

Délibération n° /2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MAYEUX

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 28 mai 2026

Délibération du conseil municipal

Vendredi 05 juin 2026 – 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MAYEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Clélia MAUDIEU (pouvoir donné à Clémence BELLOEIL), Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE) Julien LE PALUD (pouvoir donné à Valérie LE SABAZEC)*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clémence BELLOEIL*

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

VU

- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire **1 délégué titulaire** et **3 suppléants.**

M. le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :
- Président : M. HELLARD Gilles, Maire ;

- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
  - M. BRIERE Claude
  - Mme LE LAY Anne-Marie

- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
  - Mme BELLOEIL Clémence
  - M. GOUSSE Dylan

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins blancs : 2

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260605-2606SENATORIAL-DE

Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Délégué titulaire

M. LE DANTEC Xavier : 9 voix

Suppléants

M. BRIERE Claude : 9 voix
M. GOUSSE Dylan : 9 voix
Mme BELLOEIL Clémence : 9 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :
Délégué titulaire :
- Monsieur LE DANTEC Xavier
Suppléants :
- Monsieur BRIERE Claude
- Monsieur GOUSSE Dylan
- Madame BELLOEIL Clémence

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour copie conforme
Le Maire, Gilles HELLARD

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le
et de sa publication le
Le Maire, Gilles HELLARD

